



**Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 19 juin 2019 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Maryse Bellemare	vice-présidente
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personnes ressources:</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue à la personne présente et ouvre cette 6<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(43-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 15 mai 2019**

**(44-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 15 mai 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 15 mai 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Comptes à payer**

(45-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 27363 à 27535 et les paiements directs 353 à 372 le tout couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 29 mai 2019, pour une somme totale de 2 539 954.03 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**5. Adjudication**

(46-19) a) *Réfection de la toiture du centre de service*

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres publics pour la réfection de la toiture du centre de service de la STTR` ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2019-05-TOITURE ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 13 juin 2019 à 10h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat de réfection de la toiture du centre de service, conformément au projet 2019-02-TOITURE, à la compagnie Toiture des 2 Rives inc. pour la somme de 935 752.78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

-----

**(47-19)** *b) Entreposage extérieur*

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'un dôme extérieur ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2019-05-DÔME EXTÉRIEUR ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 13 juin à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat d'achat et d'installation d'un dôme extérieur à la compagnie Les Industries Harnois pour la somme de 58 510.78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

-----

**(48-19)** *c) Huiles pour autobus*

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de fourniture des huiles du projet 2018-05-HUILES, en date du 20 juin 2018.

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat pour une période additionnelle d'un an :

CONSIDÉRANT que la STTR désire se prévaloir de l'option de renouvellement :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit approuvé le renouvellement du contrat pour une période d'un an pour une somme totale de 32 046.67 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

-----

**6. Affaires diverses**

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

-----

**7. Période de questions**

M. Marcel Croteau souhaite que le titre réduit à 65 ans, le soit à compter de 60 ans.

Il propose que le rabais 2 pour 1 de juillet-août soit également offert aux personnes du 3<sup>e</sup> âge.

M. Croteau mentionne que le déneigement des arrêts et abribus est très difficile, entre autres devant l'hôpital Ste-Marie.

Il suggère aussi qu'un abribus soit installé à la Boutique de la Balayeuse afin que les clients du Centre Les Rivières puissent utiliser le trottoir menant à l'entrée principale.

M. Croteau propose, qu'en période hivernale, l'autobus s'arrête à un arrêt qui serait prêt d'un coin de rue, et ce, afin de faciliter l'embarquement.

Il demande également que du service additionnel soit offert le dimanche soir pour les mois d'été, soit juin, juillet et août, considérant le niveau d'activité dans la ville.

-----

**8. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 21 août 2019 à 19 h.

-----

**9. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h18.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif